

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F
UFI :

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocides, Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Télécax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	: P102 Prévention: P280	Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	Intervention: P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.	
	P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	Elimination: P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylopropane-1,3-diamine

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse de biocides

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylopropane-1,3-diamine	LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE 219-145-8 01-2119980592-29	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1A; H314 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu	>= 5 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

		aquatique): 1	
α-Tridécylo-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié	69011-36-5 500-241-6	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 5
etasulfate de sodium	SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE 204-812-8 01-2119971586-23	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 10 - < 20 % Eye Dam. 1; H318 >= 20 %	>= 2 - < 3
acide citrique	CITRIC ACID 201-069-1 01-2119457026-42	STOT SE 3; H335 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| En cas d'inhalation | : | Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante. |
| En cas de contact avec la peau | : | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|-------------------------------|
| Symptômes | : | effets corrosifs |
| Risques | : | Pas d'information disponible. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|------------|---|---|

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Désinfectants

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,91 mg/kg
	Consommateurs	Dermale		0,54 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,7 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)		0,2 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m ³
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt 164462-16-2	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	85 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	17 mg/kg
etasulfate de sodium SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	285 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4060 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2440 mg/kg p.c./jour

Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine LAURYLAMINE DIPROPYLEDIAMINE	Eau douce	0,001 mg/l
	Sol	45,34 mg/kg
	Sédiment marin	0,85 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	8,5 mg/kg
	STP	1,33 mg/l
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt 164462-16-2	Eau douce	2 mg/l
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	24 mg/kg
	Sol	2,5 mg/kg
	STP	100 mg/l
	intermittent release	1 mg/l
etasulfate de sodium SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE	Eau douce	0,1357 mg/l
	Eau de mer	0,0136 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,5 mg/kg
	Sédiment marin	0,15 mg/kg
	STP	1,35 mg/l
	Sol	0,22 mg/kg
acide citrique CITRIC ACID	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	STP	> 1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg
	Sédiment marin	3,46 mg/kg

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

	Sol	33,1 mg/kg
--	-----	------------

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 9,9, 100 % à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Densité	: env. 1,028 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.347 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 243,6 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

DL50 (Rat, mâle): 280 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

α -Tridécylo- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié

69011-36-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 500 mg/kg
DL50 oral (Rat): < 2.000 mg/kg
DL50 oral (Rat): > 500 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

etasulfate de sodium

SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 2.840 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

acide citrique

CITRIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 5.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Composants:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	3 mn
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Provoque de graves brûlures.

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié

69011-36-5:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation légère de la peau

etasulfate de sodium

SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié

69011-36-5:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	irritant

etasulfate de sodium

SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation des yeux

acide citrique

CITRIC ACID:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide citrique

CITRIC ACID:

Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
----------	---	--

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Pas classé(e)
--	---	---------------

Composants:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:

Génotoxicité in vitro	:	Système d'essais: Cellules de hamster chinois Activation du métabolisme: Activation du métabolisme Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif
-----------------------	---	--

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules de hamster chinois
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Cancérogénicité	:	Pas classé(e)
-----------------	---	---------------

Toxicité pour la reproduction	:	Pas classé(e)
-------------------------------	---	---------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
--	---	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
---	---	--

Toxicité à dose répétée

Composants:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	9 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

Espèce : Chien
NOAEL : 20 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 90 d
Méthode : OCDE ligne directrice 409
BPL : oui

Espèce : Rat
NOAEL : 15 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 90 d
BPL : oui

acide citrique

CITRIC ACID:

Espèce : Rat
NOAEL : 4.000 mg/kg
LOAEL : 8.000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 10 d

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
2372-82-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,44 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,68 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,45 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: oui
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les : CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,3 mg/l

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 24 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,073 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation Contrôle analytique: oui BPL: oui NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,024 mg/l Durée d'exposition: 21 d Type de Test: Test de Reproduction Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 211 BPL: oui
Toxicité pour les algues	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,054 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Inhibition de la croissance BPL: oui CE10r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,012 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,0069 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactérie): 0,8 mg/l Méthode: DIN 38412 BPL: CE50 (boue activée): 18 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209 BPL: oui
Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique)	: 1
α-Tridécylo-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié 69011-36-5:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Leuciscus idus(Idé)): 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412 CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 12 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - < 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,5 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 1 - < 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

EC10 : > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 17 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : EC10 (boue activée): > 2.500 mg/l
Durée d'exposition: 17 h
Méthode: DIN 38 412 Part 8

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l

etasulfate de sodium 126-92-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: >= 1.357 mg/l
Durée d'exposition: 42 d
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

acide citrique 77-92-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.535 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 120 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Toxicité pour les algues	: NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l Durée d'exposition: 8 Tage Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les bactéries	: (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 16 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

2372-82-9:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: > 90 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301
	Type de Test: Test de Zahn-Wellens Biodégradation: 91 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 302B
	Type de Test: voir texte créé par l'utilisateur Résultat: rapidement biodégradable Biodégradation: 79 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 D BPL: oui

Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 12 - 15 d
Méthode: OCDE ligne directrice 303A

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.875 mg/g
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Carbone organique dissous (COD) : 721 mg/g
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

α -Tridécylo- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), ramifié

69011-36-5:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 90 %
Méthode: OECD 301 E

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Méthode: OECD 301 B

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 D

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.438 mg/g

etasulfate de sodium

126-92-1:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Biodégradabilité	: Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 14 d Méthode: OECD 301 D Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
	Biodégradation: 89 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B
Demande Biochimique en Oxygène (DBO)	: 342 mg/g Le temps d'incubation: 5 d Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	: 578 mg/g Méthode: DIN 38409-H-41
acide citrique 77-92-9:	
Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 97 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B
	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 19 d Méthode: OECD 301 E
Demande Biochimique en Oxygène (DBO)	: 526 mg/g
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	: 728 mg/g
ThOD	: 0,75 g/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
2372-82-9:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,46
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

acide citrique
77-92-9:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
2372-82-9:

Mobilité : Remarques: Après libération, est absorbé par le sol.

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

Composants:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

2372-82-9:

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

acide citrique

77-92-9:

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques.

Composants:

LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets

Le code européen des déchets
07 06 99

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR	:	3082
IMDG	:	3082
IATA	:	3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (chlorure de didécyldiméthylammonium, Poly(hexamethylenbiguanidhydrochlorid))
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR	:	M6
Code de classification	:	III
Groupe d'emballage	:	III
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)
IMDG	:	
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
No EMS Numéro	:	F-A, S-F
IATA (Cargo)	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR		
Dangereux pour l'environnement	:	oui
IMDG		
Polluant marin	:	oui
IATA		
Dangereux pour l'environnement	:	oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	Quantité 1	Quantité 2
		100 t	200 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,33 %
22,55 g/l
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,33 %
3,41 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, Parfums, LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE, LIMONENE, COUMARIN

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4

H302

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Skin Corr. 1A

H314

Méthode de calcul

Aquatic Acute 1

H400

Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN CLEAN BACTO 2 X 5 L F

WM 0713184

Numéro de commande: 0713184

Version 7.4

Date de révision 27.08.2022

Date d'impression 20.10.2022

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000001042